



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2009

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 30  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



### AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteurs : Monsieur le Député-Maire,  
Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint.

#### Ajouts à l'ordre du jour de la séance des rapports suivants :

##### Rapport n° 105 – Monsieur HÉLÈNE :

Création d'une aire d'accueil des gens du voyage  
. Demande financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine

##### Rapport n° 400 – Monsieur VALLÉE :

B - Utilisation du dojo du lycée Konan de Touraine  
. Projet de convention tripartite entre la commune, le lycée Konan et l'association Jujitsu

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Accepte ces ajouts à l'ordre du jour de la séance.

#### ❖ Élection d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Benjamin PHILIPPON en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Par délibération en date du 3 avril 2008 modifiée, exécutoire le 7 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour fixer les tarifs publics (alinéa 2), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, lorsqu'ils n'excèdent pas le seuil de 206 000,00 € HT (alinéa 4).

Dans le cadre de cette délégation, **six décisions** ont été prises.

#### **DÉCISION N°1 DU 22 SEPTEMBRE 2009**

**Exécutoire le 28 septembre juin 2009**

##### DIRECTION DES FINANCES – MARCHES PUBLICS

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du complexe tennis de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire conclu avec le cabinet BOURDIN-VILLERET-ROBIN de Tours, pour un montant de 64 000 € HT.

#### **DÉCISION N°2 DU 25 SEPTEMBRE 2009**

**Exécutoire le 1<sup>er</sup> octobre 2009**

##### DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Finances – Tarifs publics  
Restauration scolaire

Les tarifs de la restauration scolaire dans les écoles primaires et maternelles sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

##### Repas réguliers et occasionnels enfant

. Enfants habitant la Commune	2,70 €
. Enfants extérieurs à la Commune	3,50 €

<u>Prix du repas adultes</u>	4,55 €
------------------------------	--------

#### **DECISION N°3 DU 6 OCTOBRE 2009**

**Exécutoire le 7 octobre 2009**

##### DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Exposition « La ville de Tours de 1939 à 1945 »  
Protocole de prêt à titre gracieux pour la période du 7 au 12 octobre 2009.

#### **DÉCISION N°4 DU 6 OCTOBRE 2009**

**Exécutoire le 7 octobre juin 2009**

##### DIRECTION DES FINANCES – MARCHES PUBLICS

Marché n° 2009-24 relatif à la démolition de bâtiments conclu avec la société GARCIA FRERES de La Ville-aux-Dames, pour un montant de 38 040,00 € HT pour la tranche ferme et de 22 210,80 € HT pour la tranche conditionnelle.

#### **DÉCISION N°5 DU 9 OCTOBRE 2009**

**Exécutoire le 12 octobre 2009**

##### DIRECTION DES FINANCES – MARCHES PUBLICS

Marché n° 2009-23 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le programme d'entretien de la voirie 2010-2011 conclu avec la SARL ISTPB de Tours, pour un montant d'honoraires (forfait provisoire) fixé à 15 750 € HT.

DÉCISION N°6 DU 13 OCTOBRE 2009  
Exécutoire le 13 octobre 2009

DIRECTION DES FINANCES – MARCHES PUBLICS

Avenant au Marché N°2008-24-2 relatif à l'acquisition de conifères conclu avec l'entreprise CHAUVIRE DIFFUSION, située au Fief Sauvín 49600, pour un montant de 797,00 € HT (soit 840,83 € TTC).

**FINANCES ET INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteur : Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué aux Finances et à l'Intercommunalité

❖ Budget Principal et budgets annexes – Exercice 2009

**A - Budget Principal – Décision Modificative n° 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

\* POUR : 27 VOIX

\* CONTRE : -- VOIX

\* ABSTENTIONS: 06 VOIX (M. HUET et son pouvoir Mme BOUTET, Mme YARKO, MM. TESTU et LE PAPE, Mme CAR).

➤ Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du Budget Principal – Exercice 2009.

Monsieur HÉLÈNE précise les contenus des sections de fonctionnement et d'investissement.

**Les principales recettes nouvelles de fonctionnement** sont : 5 000 € de subvention de Tour(s) Plus pour Natur'au Cœur, un complément de la dotation de recensement pour 640 €, un complément d'indemnités d'assurance soldant le sinistre Charles Perrault pour 4 000 € et enfin le remboursement par le publiciste CBS Outdoor des frais d'électricité éclairant les panneaux publicitaires de la ville pour 1 200 €.

**Les dépenses nouvelles de fonctionnement** sont : un réajustement du budget téléphonique pour 6 500 €, l'installation de la sculpture réalisée pour 2 500 € par Jean Vindras et Fodé Bayo à partir du tronc de l'église Ste Julitte en vue de son inauguration le dimanche 8 novembre à 11 h 30.

**Les dépenses nouvelles d'investissement** sont : le dépôt des marques St Cyr TV et Chapiteau du livre pour 675 €, l'acquisition de deux souffleurs et d'un taille-haie pour 1 525 € et enfin la réalisation des toilettes pour enfants au relais assistantes maternelles pour 1 200 €.

**B - Budget annexe du cœur de ville - Décision Modificative n° 1**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

\* POUR : 29 VOIX



- \* CONTRE : 04 VOIX (M. HUET et son pouvoir Mme BOUTET, Mme YARKO et M. TESTU)
- \* ABSTENTION : -- VOIX

➤ Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget annexe du cœur de ville – Exercice 2009.

### C - Budget annexe du lotissement de la Clarté - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget annexe du lotissement de la Clarté – Exercice 2009.

### ❖ Taxe Locale d'Équipement - Demande du Trésor Public de remise gracieuse pour pénalité de retard

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte une demande de remise gracieuse de pénalités de taxe d'urbanisme qui s'élève à 115,00 €.

### ❖ Fonds d'Intervention pour l'Agglomération Tourangelle 2008-2012 – Abrogation de la délibération du 30 mars 2009 – Actualisation des opérations inscrites

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Abroge la délibération du 30 mars 2009 (n° 2009-02-508),

2) Sollicite du Conseil Général d'Indre-et-Loire une aide financière pour les opérations suivantes inscrites au Fonds d'Intervention pour l'Agglomération Tourangelle 2008-2012 :

#### Pôle culturel de proximité - Ateliers d'Arts Plastiques

Maîtrise d'ouvrage : Saint-Cyr-sur-Loire

Coût du projet : 400.000,00 € H.T

Subvention sollicitée : la plus élevée possible

Échéancier : 2009-2012

#### Travaux de restructuration du complexe tennis

Maîtrise d'ouvrage : Saint-Cyr-sur-Loire

Coût du projet : 960.000 € H.T

Subvention sollicitée : la plus élevée possible

Échéancier : 2009-2012

### ❖ Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du mercredi 30 septembre 2009

Monsieur HÉLÈNE explique que cette réunion a été consacrée essentiellement aux comptes rendus à la collectivité de huit opérations d'aménagement de sites d'activités par la SEM Maryse Bastié et par la SET.

### ❖ Compte rendu de la réunion de la commission Finances et Intercommunalité du lundi 12 octobre 2009



Monsieur HÉLÈNE donne lecture de la lettre de la Chambre Régionale des Comptes relative au contrôle effectué au printemps 2007 sur les années 2005 à 2007. Celle-ci a décidé de ne pas formuler d'observations relatives à la gestion de la ville et de clôturer la procédure. Monsieur HÉLÈNE souligne ce fait tout à fait remarquable.

❖ **Création d'une aire d'accueil des gens du voyage – Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales Touraine l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour cette opération.

**RESSOURCES HUMAINES - MOYENS LOGISTIQUES ET  
TECHNIQUES – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Rapporteur : Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, aux Moyens Logistiques et Techniques et à la Sécurité Publique

❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 20 octobre 2009**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire ainsi que non titulaire et non permanent avec effet au 20 octobre 2009.

❖ **Aménagement du boulevard Charles de Gaulle – Section économique entre la rue Victor Hugo et le rond-point de Katrineholm – Travaux sous maîtrise d'ouvrage TOUR(S) PLUS – Concours des services techniques de la commune pour la conduite d'opérations - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la convention définissant les conditions de cette mise à disposition,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec la communauté d'agglomération TOUR(S) PLUS et tout document en application de la présente délibération,
- 3) Précise que le montant de la rémunération est fixé à : 17 250,00 € net.

❖ **Etat statistique de la délinquance d'avril à août 2009**



Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal des bons chiffres concernant la délinquance à Saint-Cyr-sur-Loire. Cependant, il signale que quelques quartiers sont toujours plus spécialement visés et en particulier la rue du Bocage, l'avenue de la République et le quartier de la Ménardière.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission des Ressources Humaines, des Moyens Logistiques et Techniques et de la Sécurité Publique du mercredi 7 octobre 2009**

Monsieur BOIGARD précise que tous les points précédents ont été étudiés lors de cette commission et qu'il n'a rien de plus à ajouter.

**VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET COMMUNICATION**

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Adjoint délégué à la Communication et à la Culture,  
Madame LEMARIÉ, Adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Jumelages,  
Madame ROBERT, Adjointe déléguée à la Solidarité et aux Personnes Agées.

❖ **Mise à disposition de l'Escale pour un spectacle – Convention avec l'association Ulysse Productions**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec l'Association Ulysse Productions.

❖ **Association Abyss Plongée – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une aide financière de 600,00 € à l'association Abyss Plongée.

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 19 octobre 2009**

Madame ROBERT informe les membres du Conseil Municipal que le point essentiel de cette réunion concernait la délégation de service public concernant la MAFPA confiée à MEDICA France, qui a été actée après plusieurs mois de procédure administrative. Cette délégation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Communale d'Accessibilité du lundi 19 octobre 2009**

Madame ROBERT explique que lors de cette réunion une évaluation a été établie de tout ce qui avait été fait dans différents secteurs concernant les différents types de handicap à la demande des participants. Par ailleurs le sort de cette commission communale a été évoqué dans son maintien au sein de la commission intercommunale gérée par Tour(s) Plus.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Vie Sociale et Vie Associative – Culture et Communication du mardi 6 octobre 2009**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

## JEUNESSE

**Rapporteurs :** Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué à la Politique Éducative,  
Monsieur VALLÉE, Adjoint délégué aux Sports, aux Loisirs et aux Vacances,  
Madame LEMARIÉ, Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

### ❖ Utilisation du dojo du lycée Konan de Touraine

#### A - Convention tripartite entre la commune, le Réveil Sportif et le lycée Konan

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux Sports à signer ladite convention.

#### B - Convention tripartite entre la commune, le Lycée Konan et l'association Jujitsu

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué aux Sports à signer ladite convention.

### ❖ Utilisation des locaux de l'école République – Convention avec la compagnie du Bonheur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur » durant l'année scolaire 2009-2010.

### ❖ Ecole Roland Engerand

#### A - Demande de subvention pour un projet d'activité équestre avec la Classe d'Intégration Scolaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Roland Engerand pour contribuer à la réalisation de ce projet,



2) Dit que cette subvention s'éleva à 1/3 du montant total de la dépense relative à ce projet, soit 340,00 €.

### **B – Convention tripartite pour mise à disposition d'une salle informatique à SCAL (Saint-Cyr Accueil Loisirs)**

Cette question est retirée de l'ordre du jour et sera représentée au prochain Conseil Municipal de novembre dans l'attente de l'avis du Conseil d'Ecole.

### **❖ Compte rendu de la réunion du comité de la Caisse des Ecoles du jeudi 24 septembre 2009**

Monsieur HÉLÈNE n'a rien de particulier à ajouter.

### **❖ Multi-accueil Pirouette – Modification du règlement intérieur pour une extension d'activité**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Suit l'avis de la commission de la Jeunesse du jeudi 8 octobre et accepte la modification du règlement intérieur de la Pirouette, à savoir un accueil supplémentaire de 10 enfants (18 mois – 4 ans) le mardi de 9 h 15 à 11 h 15, en période scolaire.

### **❖ Petite Enfance – Accueil d'un spectacle le 5 décembre 2009 – Contrat de cession avec la compagnie AZARA**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur Jean-Yves COUTEAU en sa qualité d'entrepreneur de spectacles à signer la convention avec la compagnie « AZARA ».

### **❖ Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse du jeudi 8 octobre 2009**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

## **URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT**

**Rapporteurs :** Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains,  
Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué au Patrimoine Bâti.

- ❖ Opération Cœur de Ville – Acquisition amiable d'une emprise de 1 012,61 m<sup>2</sup> environ issue de la parcelle cadastrée section AW n° 21 (31 310 m<sup>2</sup>) auprès de l'indivision BLOT – Retrait de la délibération du 3 avril 2008

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Abroge la délibération du 3 avril 2008,
- 2) Décide d'acquérir auprès de l'indivision BLOT une emprise, placée en emplacement réservé n° 40, d'environ 1.012,61 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) issue de la parcelle, cadastrée section AW n° 229, sise 92, rue Tonnellé, destinée à la création d'un parking public et d'une quarantaine de places de stationnement aux abords des parcs de la Perraudière, du Cœur de Ville et de la Tour,
- 3) Précise que cette acquisition se fait au prix de 95,00 € le mètre carré. Le service France Domaine ayant été préalablement consulté,
- 4) Décide de reprendre le bail en cours et en cas de rupture anticipée, de fixer l'indemnité d'éviction, estimée à 10.000,00 €, à régler directement au locataire,
- 5) Donne son accord au classement de cette emprise dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- 6) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 7) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 8) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – 64 rue de Palluau – Acquisition amiable des parcelles cadastrées section BE n° 309, 310, 314 et 315 appartenant à l'indivision DUBLINEAU**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur Alain DUBLINEAU, Mesdames Françoise DUBLINEAU et Brigitte COLOMBEL les parcelles, cadastrées section BE n° 309, 310, 314 et 315, sises 64 rue de Palluau,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 100.000,00 €,
- 3) Donne son accord au classement de cette emprise dans le domaine public communal, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Aménagement urbain – Classement dans le domaine public de différentes parcelles acquises sur le territoire de la commune – application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière pour le classement d'office**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide le classement dans le Domaine Public Communal, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, des parcelles cadastrées :

<u>rues</u>	<u>parcelles</u>
Rue des Epinettes	AR n° 1072 et 1073
Rue Victor Hugo	AW n° 211
Rue de la Charlotière	BR n° 275
Rue de la Charlotière	BN n° 277 et 279
Rue de la Grosse Borne/Ch de Gaulle	BP n° 658
Rue de la Gaudinière	BK n° 451
Rue de la Gaudinière	BK n° 453
Rue de la Gaudinière	BK n° 459
Rue de la Gaudinière	BK n° 449
Rue de la Gaudinière	BK n° 457

#### ❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et du gaz pour l'exercice 2008**

##### **A – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Symphorien, Saint-Cyr-sur-Loire et Sainte-Radegonde**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Cyr-sur-Loire/Saint-Symphorien/Sainte-Radegonde pour l'exercice 2008.  
(Document consultable sur le site internet de la ville – rubrique « Mairie – Conseil Municipal – Rapport d'activité »)

##### **B – Rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2008.  
(Document consultable sur le site internet de la ville – rubrique « Mairie – Conseil Municipal – Rapport d'activité »)

##### **C – Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du lundi 5 octobre 2009**

Monsieur GILLOT souligne la présence des membres des trois associations d'usagers invitées, à savoir ORGECO, U.F.C. Que Choisir et SCAL et le débat intéressant qui a suivi.

#### ❖ **Concession avec GrDF – Avenant n° 1 signé au contrat de concession de distribution publique de gaz signé le 5 mai 1995**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune établi avec GrDF,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1.

❖ **Aménagement de locaux pour l'Association pour la Recherche en Art Contemporain (ARAC) – Site de la Clarté – Conciergerie rue de la Croix de Périgourd – Marchés à procédure adaptée de niveau II (plus de 206 000 € HT) – Attribution des marchés par le Conseil Municipal – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Attribue les marchés aux entreprises ayant recueilli l'avis favorable de la commission Urbanisme -Aménagement Urbain - Environnement, à savoir :

Lot n°1 : maçonnerie-démolition à l'entreprise MENET de Loches pour un montant de 39 209,03 € HT.

Lot n°2 : ravalement à l'entreprise La Tourangelle du Bâtiment pour un montant de 39 919,68 € HT (33 616,68 € HT plus option n°2 piliers portail Bergson pour 6 306,00 €).

Lot n°3 : charpente à l'entreprise ABADIE de Rochecorbon pour un montant de 17 763,33 € HT.

Lot n°4 : couverture à l'entreprise MARTIN FRERES de Tours pour un montant de 31 814,51 € HT (22 964,51 € HT plus option stores solaires pour un montant de 8 850 € HT).

Lot n°5 : menuiseries extérieures et intérieures à l'entreprise HENRY de Saint-Cyr-sur-loire pour un montant de 46 366,01 € HT (45 039,91 € HT plus variante stores vénitiens pour un montant de 1 326,01 € HT).

Lot n°6 : menuiseries métalliques à l'entreprise METAL'INNOVE de Chambray-les-Tours pour un montant de 15 288 € HT.

Lot n°7 : plâtrerie à l'entreprise SAINTON de Port de Piles (86) pour un montant de 26 680 € HT.

Lot n°8 : carrelage, sols souples, faïence à l'entreprise GROUPE VINET de Poitiers (86) pour un montant de 27 755,55 € HT (26 252,05 € HT plus variante démolition carrelage existant + chape pour un montant de 1 503,50 € HT).

Lot n°9 : peinture à l'entreprise ROCHER pour un montant de 17 334,18 € HT (16 852,14 € HT plus option peinture portail sur rue de Périgourd pour un montant de 482,04 € HT).

Lot n°10 : électricité à l'entreprise FORCLUM de Joué-lès-Tours pour un montant de 40 314,09 € HT (37 899,03 € HT plus option alarme intrusion pour 2 415,06 € HT).

Lot n°11 : chauffage ventilation à l'entreprise GEPEM de Tours pour un montant de 22 240,33 € HT.

Lot n°12 : plomberie à l'entreprise GEPEM de Tours pour un montant de 13 203,76 € HT.

Lot n°13 : équipement système d'extinction à l'entreprise DESAUTEL de Saint-Cyr-sur-Loire pour un montant de 1 010,33 € HT.

Lot n°14 : assèchement des murs à l'entreprise TAC S.A de Chilly Mazarin (91) pour un montant de 7 050 € HT (4 850 € HT plus option murs sur cour pour un montant de 2 200 € HT).



Total HT : 345 948,80 € soit TTC : 413 754,76 €

2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer les marchés avec les entreprises attributaires.

La livraison des locaux est prévue pour septembre 2010.

❖ **Convention de sous-traitance technique avec TOUR(S)PLUS – Reconduction de la convention signée le 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'au 30 septembre 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la reconduction de la convention de sous-traitance technique passée avec la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS, pour les prestations de gardiennage de dépôt et de mise à disposition des locaux (articles 5 et 6) et ce jusqu'au 30 septembre 2010,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement urbain et Environnement des lundi 5 et jeudi 15 octobre 2009**

Tous les points évoqués lors de cette commission viennent de faire l'objet de délibération.

Le Maire,

Philippe BRIAND.